L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 19 JUIN 1885.

Spectacles, Bals, &c.

MILNEBURG OPERA HOUSE.

Grand succès ! Nouvel édifice !
Mise en scène nouvelle ! Grand Orchestre !
Miss KATE DALTON.
ORCHESTRE COMPLET.
ENTRÉE GRATUITE
JUSQU'A NOUVEL ORDRE.
LES DEUX COMÉDIES DÉSOPILANTES
The Hidden Hand et Our Country Cousin.
19 juin—

GRAND OPERA HOUSE.

MERCREDI, 24 JUIN 1885.
Bénéfice du
COMMODORE HUNTER.

Le Club Shakspeare
A obligeamment offert de jouer
The Wife, a Tale of Mantua,
Avec le Juge Braughn dans le rôle de Julian St Pierre.

BILLETS—Un dollar. A vendre par les membres du Comité d'Arrangements et dans les principales maisons d'affaires.

Comité d'Arrangements

Francis T. Nicholls, E. J. Souby, John Hawkins, Mark F. Bigney, N. J. Hoey, Thos. L. Airey, J. A. Chalaron, Henry G. Hester, Thos. Hassam, Sr., Robt. McMillan, Alexander Walker, Chas. E. Whitney, Jos. H. Smith, E. D. Willet, Emile O'Brien, Walter H. Rogers, A. Violett, Irwin Jamison, G. T. Beauregard, C. M. Soria, E. Dufour, Chas. E. Bailey, Fred. N. Thayer, Thomas H. Handy, Ernest Miltenberger, T. O. Sully, Chas. E. Black, Henry V. Ogden, E. E. Converse, E. B. L'Hoste, J. Pinckney Smith, Daniel A. Wilson, Thos. L. Macon, J. P. Roux, Maurice Guteman, Chris. Mehle, Wm. Pinckard, N. D. Wallace, John L. Lewis.

C. H. PARKER, Chairman.
JAS. A. RENSHAW, Trésorier.
WM. A. GWYN, Secrétaire.
2 juin—à daté

Seizième Festival

ANNUEL DU QUATRE JUILLET
PAR
L'Association de Bienfaisance des COMMIS,
AUX
FAIR GROUNDS,
SAMEDI, 4 JUILLET 1885.
FEU D'ARTIFICE
NOMBREUX JEUX CHAMPÊTRES
BAL DANS LE MAIN BUILDING
Billets....................50 sous.
On peut se procurer des invitations pour dames des membres de l'Association.
14 juin—Dim Mar Mer au 4 juil

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.
UNE SEMAINE DE PLUS SEULEMENT.
Commençant LUNDI, 15 juin.
THE
California Minstrels.
Matinées mercredi, samedi et dimanche.
Entrée 10 cents.
14 juin

PETITES ANNONCES.

PERDU.

Perdu—Une MÉDAILLE EN OR avec les initiales B. P. S. La personne qui l'aurait trouvée recevra une récompense en la déposant au No 231, rue Decatur. 19 juin—1f

A VENDRE.

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre—Une pompe de 18 pouces, une machine et bouilloire à six milles au-dessus de Thibodeaux, Lafourche ; le tout en parfait état. Pour renseignements s'adresser à Himel & Dionne, Thibodeaux. 10juin—10f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 avril

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des **ORGANES GENITO-URINAIRES** et des maux provenant soit des NERFS soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
20 mai—1an

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..............Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice Président
CHAS. E. RICE............Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, W. B. Conger, U. Marinoni, Harry L. Flash, J. J. Reiss, Lucien Delery, N. D. Wallace, R. F. W. Bachman, Wm Garig, John D. Fisher, Joseph Kohn, James T. Rood, Sam'l H. Kennedy, Alfred Moulton, W. R. Lyman, Chas. H. Dolsen, B. C. Coulon, Charles Newman, M. Gillis, C. K. David, A. Rosenfield, Chas. E. Rice, Charles M. Whitney, D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
5juin—1an

LA CREOLINE,

—OU—
La lioneu Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
Seul propriétaire fabricant

Dentistes.

L. E. KELLS & M. VIET,
[illegible]
Opérations de tout genre [illegible]
[illegible] de palais artificiels

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
186 RUE DU CANAL 186
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Achat de tous articles de dentiste aux prix [illegible]
25 août

Succession de Mme Bertha E. Barringer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,394—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Evariste Blanc, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12juin—12,16,21.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G.
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 14 JUILLET 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75,000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000 ...	25,000
1 Lot de	10,000 ...	10,000
2 Lots de ...	6,000 ...	12,000
5 Lots de ...	2,000 ...	10,000
10 Lots de ...	1,000 ...	10,000
20 Lots de ...	500 ...	10,000
100 Lots de ...	200 ...	20,000
300 Lots de ...	100 ...	30,000
500 Lots de ...	50 ...	25,000
1,000 Lots de ...	25 ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
	1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE **loterie de l'Etat de la Louisiane.**

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faites mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Déballage d'Articles de Printemps

AUJOURD'HUI,
— CHEZ —
GODCHAUX.
NOUVEAUTÉS
— EN —
VETEMENTS
— POUR —
Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,
Aux Prix les Plus Réduits.

Un dictionnaire de poche de Webster sera donné à chaque acheteur.

LEON GODCHAUX,
81, 83 et 85 rue du Canal.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

Des échantillons et les indications pour prendre ses propres mesures sont envoyés sur demande, gratuitement, dans toutes les parties de l'Etat. 16 avril—

SECOND ETAT ANNUEL

—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Sud
(Southern Insurance Company.)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX ....No 31 RUE DU CAMP.

La Compagnie publie, conformément à ce que prescrit sa charte, l'exposé suivant des opérations de l'année expirée le 31 décembre 1884 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..........	$302,905 58	
Sur les risques de rivières..........	13,412 75	
Sur les risques maritimes..........	11,211 01	
		$327,529 34
Ajouter primes non acquises de 1883		47,335 11
Total des primes..........		$374,864 45
Ajouter—		
Intérêt et escompte....	$17,430 94	
Profits et pertes	909 98	
		18,340 92
Total des recettes..........		$393,205 37
Moins—		
Pertes d'incendie payées..........	$100,043 98	
Pertes rivières payées..........	2,551 32	
Pertes maritimes payées..........	1,530 87	
Total des pertes payées..........	$104,126 17	
Cancellations et réassurances..........	36,907 03	
Réfaction et commission..........	39,850 07	
Taxes et licences..........	3,987 00	
Dépenses de bureau et d'agences Board of Underwriters, machines Babcock et corps de patrouilles, loyer, annonces, contributions, etc..........	27,706 27	
		212,576 54
Excédant		$180,628 83
Divisé comme suit ;		
Réservé pour primes non acquises	$49,279 59	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	16,336 39	
Dividende-intérêt payé en juillet 1884..........	5,475 99	
Dividende-intérêt payable en janvier 1885..........	8,296 39	
Réservé pour comptes douteux..........	1,240 50	
		$180,628 83

ACTIF.

$30,000 Bonds des Etats-Unis [illegible] cent..........	$36,000 00
$62,000 Bonds consolidés de la ville (Crossman issue)..........	62,430 00
$12,000 Consolidés de la Louisiane..........	8,090 00
Billets pour actions payables à dates déterminées..........	50,100 00
Prêts sur demande garantis par nantissement..........	107,225 00
Prêts sur nantissement à 60 jours..........	22,850 00
Prêts sur première hypothèque affectant des propriétés de valeur situées en ville..........	5,000 00
20 actions du capital de l'Exposition Universelle..........	500 00
Bons St Bernard Steam Engine Fire Company..........	59 00
Primes en voie de collection..........	33,094 31
Meubles de bureau, accessoires, coffres, mappes, etc..........	2,333 81
Réclamations en suspens..........	3,740 50
Argent comptant..........	54,207 35
	$391,700 97

PASSIF.

Capital..........	$300,000 0
Fonds de réserve..........	3,356 80
Dividendes non réclamés..........	3,191 33
Réservé pour primes non acquises..........	49,279 56
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	16,336 39
Intérêt-dividende payable en janvier 1885..........	8,296 39
Réservé pour comptes douteux..........	1,240 50
	$381,700 97

L'exposé précédent est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.
W. J. CASTELL, Notaire.

Nlle-Orléans, Lne, 14 janvier 1885.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 13 janvier, 1885, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande à prendre sur les profits de l'année 1884, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le capital payé jusqu'au 31 décembre 1884, faisant HUIT POUR CENT pour l'année.
6jan— SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juin 1885.

Barbe-Gomez Vve, Bagaige Jean, Bloreau Paul, Bonnecaze Mr et Mme, Bernard Célestin, Bernard Frédéric Martin, Babled Clovis, Champagne François, Colin Thiébaut, Comiaz Guillaume, Courtois Victor, Cottu Paul, Curtelin Michel, Deschamps, Deschamps Etienne, Dubois Ernest, Dupeaux Hippolyte, Desloynes Solange ou Soulange, Dupont Pierre Benjamin, Dassonville Alexandrine femme Alard, Faivre François, Frontera Jean, Goichon Jean, Georgel Charles, Guillemin L. Jean Baptiste le fils de, Henrion Mr et Mme, Hourné Firmin, Imbert Albert, Jugo de Eugène Henri aîné, Keller Marie Barbe épouse Louis Tache, Kayros ou Kayreo Pierre, Leveillé André, Ladrix Paul Bru, Leyd Auguste, Lecomte Camille, Miroud Adrien, Mourrat Louis, Mouchon Pierre, Moulong Alexandre, Mélis Daniel Joseph Clotilde, Miron Jean, Nau Ulysse Gaëtan, Patoz Apolline femme Bruno, Pavelle Charles Jean Baptiste, Pommateau Jean Marie, Pagès Félix, Provensal Adolphe, Provensal Marie Sophie, Provensal Marie Joséphine, Provensal Vve Victor, Ravel Jean Baptiste Léon, Ratier Paul, Rempler Louis, Soulier Nicolas, Saillant Joseph, Sylvestre Joseph Antoine, Stef Michel, St Upéry, Touchard Frédéric (2), Thomas Narcisse, Tujague Victor Jean Baptiste, Tenquerel de la Panissière, Tabouet Vincent, Trégarot Joseph Marie, Vigouroux dame née Leplomb, Zelle Joseph

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Noi-en, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6 nov—1an

INSTITUTION OURTO,

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que [illegible] en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]
17 hoot—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil de
4 lots de terre de valeur dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre Dame, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de
"WHITEHEAD WAREHOUSE,"
et d'un autre lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette, avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un édifice en briques à un étage, connu comme
"No 75 Front Street."
Dans les affaires de :
La succession Joseph B. Whitehead.
No 12,985 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et
Mme Fannie V. Harris, exécutrice, contre W. B. Whitehead,
No 13,921 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de vente, en date du 9 juin 1885, dans la première affaire ci-dessus mentionnée, et en vertu d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée, à moi adressés par l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y rattachent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre-Dame ; lesdits lots se touchent et sont désignés par les Nos. cinq, six, sept et huit, sur un plan, connu comme le plan J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ancien notaire de cette ville ; et mesurant conformément audit plan comme suit savoir :

Le lot No. 5 mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face sur les rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds six pouces deux lignes sur la ligne qui le divise du No. quatre, et de cent vingt-deux pieds sept pouces sept lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No. 6 mesure environ vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes de face à chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne qui le divise du lot No. cinq et de cent vingt-deux pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Le lot No. 7 mesure environ vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No. huit, et de cent vingt-deux pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No huit mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes de face à chacune des rues Fulton et Front sur cent vingt-deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No sept, et de cent vingt-trois pieds et six pouces sur la ligne qui le divise du lot No neuf.

Les dites améliorations comprennent les bâtisses connues comme le "Whitehead Warehouse."

2° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le susdit plan comme le lot No treize, et mesurant, d'après le dit plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne attenant du lot numéro quinze et de cent seize pieds neuf pouces et trois lignes sur l'autre ligne attenant du lot numéro quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Un tiers des propriétés ci-dessus annoncées en vente dans la succession de Joseph B. Whitehead, mentionné plus haut.

Et deux tiers des susdites propriétés saisies en vertu d'un writ de fieri facias ci-mentionné, ainsi les trois tiers ou toutes les dites propriétés doivent être vendues.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant (ceci étant pour un tiers des propriétés annoncées en vente, dans la succession susdite de Joseph B. Whitehead et le reste à douze mois de crédit ; ceci étant pour les deux tiers des susdites propriétés saisies en vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire de Fannie V. Harris exécutrice versus Wm B. Whitehead) les portions à crédit pour chaque propriété devant être représentées par des bons fournis par les différents acquéreurs avec bonne et solvable garantie portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur les deux tiers de chacune des propriétés relativement jusqu'à parfait paiement ; l'acquéreur de la première propriété devra déduire du montant du bon et payer au comptant la proportion des frais d'annonces, de shérif et de greffier de Cour, etc. dans le dit procès de Harris vs. Whitehead, à savoir : environ Trois Cent Vingt Piastres, et devra déduire en outre du montant du dit bon et payer au comptant les deux tiers du montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Municipalité sur le montant total de la dite première propriété, les deux tiers des dites taxes s'élevant à environ Six Cent Soixante Quinze Piastres.

Et l'acquéreur de la seconde propriété devra déduire du montant de son bon et payer au comptant la proportion des frais d'annonces, de shérif et de greffier de Cour, etc., dans le dit procès de Harris vs. Whitehead, à savoir, environ Deux Cents Piastres et devra aussi déduire du montant du dit bon et payer au comptant les deux tiers des taxes d'Etat, de Paroisse et de Municipalité sur le montant total de la dite seconde propriété, les deux tiers des dites taxes s'élevant à environ Cent Cinquante Piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10,17,24—1,8,11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le Shérif Civil du local No. 166 rue Canal comprenant un grand stock bien assorti de livres, bric-à-brac, tableaux peints à l'eau et marchandises de fantaisie.
Ainsi que les installations, vitrines, comptoirs, etc., et autres articles trop long à énumérer.
Etant tout le contenu d'un grand et beau magasin de livres en gros et détail en cette ville, ainsi que le droit d'occupation du dit local.
Dans l'affaire de W. E. Seebold vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13379—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 juin 1885 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI 24 juin 1885, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Au local No. 166 rue Canal, entre Baronne et Dryades.
1° Tout le contenu et installations, etc., du dit local, comprenant livres, tableaux, vitrines, etc., conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus ;
2° Le droit d'occupation du dit local, à partir du jour de la vente jusqu'au 1er octobre 1885.
Aussi—Un lot de comptes à recouvrer conformément à l'inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juin—13 17 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
William S. Nicholson & W. S. Nicholson & Co. vs. Leurs Créanciers. No. 14,647. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires William S. Nicholson individuellement et comme membre de la raison commerciale de W. S. Nicholson & Cie et du dit W. S. Nicholson & Cie, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers de William S. Nicholson et W. S. Nicholson & Cie soit tenue et convoquée pardevant Alphonse Barnett, Esq., notaire en cette ville, MARDI, le 14ème jour de juillet 1885, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires de la dite raison et du dit William S. Nicholson, conformément à la loi, et pour élire un syndic pour la dite raison et du dit Nicholson, et pour agir sur sa demande de décharge, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens du dit pétitionnaire William S. Nicholson individuellement et comme membre de la dite raison sociale W. S. Nicholson & Cie et contre les propriétés de la dite raison de W. S. Nicholson & Cie soient suspendues, et que James D. Coleman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
12 juin—12,18,24,30—juil 6

Avis aux Créanciers.

Villeré et Hébrard vs leurs créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,082—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. A. S. Vaught, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19juin—19 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
H. J. Mullan vs. Ses créanciers. No 13,781. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de H. J. Mullan soit convoquée pardevant Fred. Zeugel, notaire, le 27e jour de juin 1885, à midi, pour fixer la date, les conditions et la manière de la vente des biens du dit insolvable H. J. Mullan, et pour délibérer sur des affaires qui pourraient être portées relativement au règlement de la succession du dit H. J. Mullan, et que T. Generelly et A. W. Brette soient nommés estimateurs pour estimer les biens du dit insolvable H. J. Mullan.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1885.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 mai—3f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Lawrence F. Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,823—En vertu d'un ordre de vente, en date du 1er juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 juillet 1885 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Calliope, anciennement Du Plantier, Camp et Poeyfarre, mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Poeyfarre sur une profondeur de cent trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes, conformément à un plan de A. G. Blanchard, voyer, en date du 21 novembre 1850 et annexé à un acte passé pardevant J. Foulhouse, notaire, le 26 décembre 1850. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et avantages qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que feu Lawrence F. Barrett a acquise de Thomas Duffy, Shérif civil de la paroisse d'Orléans, et vendue par le dit Shérif en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire du Lafayette Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans vs. Mme Elizabeth McCullen et als. No 2025 du Docket de la dite Cour, et pour de plus amples informations on peut se référer à l'acte du shérif en date du 9 mars 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 118, folio 261.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarre, Delord, Annonciation et Foucher, désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 25 janvier 1841, et annexé à un acte déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville, en date du même jour. Lequel dit lot mesure vingt pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Poeyfarre sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur courant de la rue Annonciation à la rue Foucher et en commun avec les autres propriétés, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que feu Lawrence F. Barrett a acquise de la succession de Wm Harris par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 21 juillet 1871.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois, désigné par le numéro deux du dit îlet, mesurant vingt-neuf pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville, même mesure dans le fond, sur une profondeur de cent trente pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant le même lot de terre que feu L. F. Barret a acquis de L. Duffy, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire le 26 novembre 1872, le dit L. Duffy a droit à l'usage de la dite propriété jusqu'au 23 août 1886, sans frais.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec billets d'acquéreur ou les acquéreurs, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir date de la vente jusqu'à paiement final garanti par hypothèque spéciale et lieu et privilège du vendeur sur les propriétés vendues avec la clause de non-aliénando et cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets souscrits. Les bâtisses et améliorations seront assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et la police transférée au vendeur ou porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles de l'année courante de 1885 en sus du prix de son adjudication.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—4 11 18 25—2 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.
Edwin H. Fay vs. Mme E. J. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Royale et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 juin 1885 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Tous les droits, titres et intérêts que Mme E. J. Oliver, défenderesse dans l'affaire ci-dessus mentionnée, a dans un jugement rendu dans l'affaire No 10,777 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'affaire de Mme E. J. Oliver vs. P. B. McCutcheon.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9 16,19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Fuchs & Lang vs Southern Lithographic Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,174—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 20 juin 1885, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, savoir :
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Chartres et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, Cinq pierres à lithographier dont trois grises et deux jaunes des dimensions suivantes :

36x24	épaisseur 4 pouces
34x25	3½
32x22	3½
29x22½	2½
27x21	2½

Lesdites pierres peuvent être examinées avant la vente à la résidence de M. Gustave Kockert No 748 rue Magazine, entre celles Quatorzième et Washington.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Lewis Fisbel vs. Philip Phillips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 13,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juin 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gallatin, Vieille Levée maintenant Décatur, Hôpital et Quartier, désigné par le numéro trois et mesure vingt-cinq pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Vieille Levée maintenant Décatur, et vingt-six pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de cent douze pieds sept pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Hôpital et de cent seize pieds un pouce et trois lignes sur le côté le plus près de la rue Quartier.
Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de la succession de François Lacroix, conformément à un acte passé pardevant Christoval Morel, notaire en cette ville, le [illegible] février 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Dans l'affaire de Mme Paul Lagay, interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2018—En vertu d'un jugement rendu le 15 mai 1885 et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI 23 juin 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de non-aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21mai—21 28 juin 5 12 19 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme E. Greyson vs. M. Ackerman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 8290—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. [illegible] juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 27 juin 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable.
17 juin—17 24 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Monroe Rand, Jr.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,297—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Eloisa Rand, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 juin—10,14,19

Succession de John Reddy ou Rady et femme.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 13,714—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Reddy ou Rady, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16 20 25

Succession de Robert Brewster.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,216—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte présenté par Alexander Brewster, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,20,25

Succession de George Allain.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 12,758—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James V. Allain, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 juin—12 16 21

Succession de Paul J. Niefe.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13 863—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme Zelica Niefe, femme de Leonard Schneider, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 juin—12 16 21

Succession de Jean Egreteau.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,786—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Céleste Kornbeck, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de John Francis Callahan.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 14,448.
Le contenu de l'épicerie, vitrines, étagères, comptoirs, balances, etc.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureaux No 70 rue Bienville—SAMEDI, 27 juin 1885 à 10 heures A. M., au No 58 rue Quatrième, entre Fulton et Chippewa, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 16 juin 1885, il sera vendu à l'encan—
GROCERIES. Le contenu de l'épicerie ainsi que les vitrines, étagères, comptoirs, balances, etc., etc., appartenant à la dite succession.
Conditions—Comptant au moment de la livraison.
17juin—17 20 27

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée et terrains nus dans le Premier District.
Succession de L. E. Kyle.—No 13,965.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 mai 1885, et rendu dans l'affaire de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Poydras, White et Perdido, mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 100 pieds. Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même district et îlet et se touchant au lot ci-dessus décrit ; chacun des dits lots mesure 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que ceux ci-dessus décrits mesurant 28 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un autre lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Gravier, Perdido et White mesurant 30 pieds de face à la rue Broad, sur 94 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur d'un côté et 94 pieds 6 pouces de profondeur de l'autre côté.

5° Une certaine maison en bois couverte en bardeaux, contenant deux chambres, bâtie sur un lot de terre que l'on dit appartenir à M. Burke, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Gayoso, Perdido, et Dupré dans le Premier District de cette ville, et faisant face à la rue Gayoso.

Conditions—Comptant sur les lieux, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de vente.
Actes de vente pardevant E. Grima notaire aux frais des acquéreurs.
20 mai—20 23 30—6 13 20 juin

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Trois terrains de choix pour bâtir à l'encoignure des rues Canal et Galvez.
Trois propriétés à deux corps de logis rue Galvez.
Ingraham R. Hyams vs Mme Lelia A Hyams, tutrice et als.
No 13 303.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 20 mai 1885 par l'Hon Henry L. Lazarus juge de la dite cour et signé le 4 juin 1885 il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro désignés comme lots Nos 19 à 24.

Les lots Nos 19 et 20 mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 21 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

Le lot No 23 mesure 29 pieds 4 pouces et le lot No 24 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les trois derniers terrains décrits sont améliorés par trois cottages en bois à deux corps de logis avec un étage.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente pour billets garantis [illegible] Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant J. G. Eustis, notaire.
14 juin—14 21 28 juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété Améliorée,
A l'encoignure des rues Louisa et Morales.
Succession de Mme Mary Dunn,
No 14,158. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juillet 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 4 juin 1885 la propriété ci-après décrite savoir :
Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 18 borné par les rues Louisa, Morales, Congress et Piety, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent ensemble 63 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 5 pouces et 4 lignes.
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Louisa et Morales sur lequel se trouve un cottage à un étage.
Conditions de la vente comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant W. J. Castell, notaire.
14 juin—14, 20 27—juillet 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété à Alger.
Succession de Patrick James Courtney.
No 10 228—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1885 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir :
Un lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peter, Olivier, Delaronde et Vallette. Le dit lot mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue Peter et 27 pieds 4 pouces 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 57 pieds.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Wm J. Castell, notaire.
17 mai—17, 30—juin 6, 13, 20.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Fairchild & Keller vs Leurs créanciers. No 14,363. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens de Fairchild & Keller et Louis H Fairchild et August Keller comme membres de la dite raison sociale, faite au bénéfice de leurs créanciers soit acceptée, qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 20 juin 1885, à 11 heures A. M. pour élire un syndic et délibérer sur la demande des dits insolvables d'être déchargés et fixer la date et les conditions de la vente de la propriété des dits insolvables que Jos. D. Kiernan Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et qu'en attendant toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1885.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Anton Braun vs F. H. Boulmay & Co. No 13,971. Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de F. H. Boulmay & Co et de F. H. Boulmay et Mme Marie Boulmay, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le LUNDI 22me jour de juin 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits F. H. Boulmay & Co. et F. H. Boulmay et Mme Marie Boulmay individuellement et comme membres de la dite raison et pour déterminer si la cession des propriétés des dits insolvables sera ou non acceptée, et que René Beauregard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 mai 1885.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 mai—3f ou 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Krebs & Schwarz vs. leurs Créanciers. No. 14,613. Cour Civile de District Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires Krebs et Schwarz et Jacob Krebs et Dominick Schwarz, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, Lundi le 13ème jour de juillet 1885, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et les personnes desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1885.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
10 juin—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de John Graff—No. 14,468.
Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan, en face de mon bureau, LUNDI 22 juin 1885, à midi, en vertu d'un ordre de Cour en date du 11 juin 1885 rendu dans l'affaire ci-dessus—
2 floats, 1 dray, 2 mulets, 4 chevaux et 1 lot de harnais.
Conditions, comptant sur les lieux.
12juin—12 15,21

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
10 splendides vaches laitières.
1 cheval et charrette à lait, etc.
Succession de Jean Ladebère.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Division D—No 14,460.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI 29 juin 1885, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, à la Métairie Ridge à l'extrémité de la rue Bienville, en face du Girod Asylum, dans le deuxième district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 16 juin 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :
10 vaches laitières, un cheval bai,
1 charrette à lait et harnais et un lot de meubles de maison et effets.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17juin—17 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le contenu du magasin de bijoux Nos. 10 et 12 rue St. Charles.
Succession de Fannie Weil, épouse de David Cohn.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 14,274.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—MARDI 23 juin 1885 à 10 heures et demie du matin, au local Nos. 10 et 12 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, en date du 11 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tout et particulièrement le contenu du dit magasin de bijoux, consistant en partie en diamants et pierres précieuses, montres en or et en argent, chaînes, pendules et bijoux de toutes descriptions, ainsi que jumelles, lunettes, installations de magasin, vitrines, coffre-fort, en fer, etc.
Aussi, un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
12juin—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Sixième District.
Meubles de maison, montre en or, etc.
Succession de Jacob Miller—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 14,347.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour en date du 5 juin 1885 je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Broadway, Chestnut, Oliver et Wall, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots sont désignés par les Nos 1 et 20.
2° Deux certains lots de terre dans le même District et îlet se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles au pied américain. Les dits lots sont désignés par les Nos 2 et 3.
3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Broadway, Chestnut, Oliver et Wall et mesure 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles au pied américain.
Conditions comptant. Acte de vente pardevant E. Bouny notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour la vente.
Et le même jour à 10 heures du matin au local No. 6 rue Broadway entre Oliver et Wall dans le Sixième District de cette ville en vertu du même ordre, il sera vendu tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession.
Conditions—Comptant sur les lieux.
7juin—7,13 20 27 juil 1 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Thomas Nightingale.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 11 527.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 20 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot juge de la dite Cour en date du 19 mai 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Faubourg St Mary [illegible] au pied anglais 27 [illegible]
Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Lafayette et Poydras et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 92 pieds.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. A. Peyroux notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication toutes taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour la vente.
20 mai—20 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Dix terrains de valeur dans le Sixième District.
Succession de George Allan.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Division E—No 13 190.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI le 20 juin 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite Cour en date du 19 mai 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir :
Dix certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Carondelet, Robert et Baronne. Les dits lots sont numérotés de 1 à 10 inclusivement comprenant toute la façade de l'îlet sur la rue Upperline et mesurant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Upperline sur une profondeur de 150 pieds.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant George C. Preot notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur aura à payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1885.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour la vente.
20 mai—20 30—juin 6 13 20

Contenu du Magasin de Marchandises Sèches et de Notions, No. 75 rue Elmire, Cinquième District, Alger.
Succession de Dominique Terrault.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 11 440.

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—VENDREDI 19 juin 1885 à 10 30 du matin sur les lieux No. 75 rue Elmire, dans le Cinquième District de cette ville Alger en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour en date du 5 juin 1885, je procéderai à la vente des objets ci-dessous décrits, à savoir :
Le contenu d'un magasin de marchandises sèches et notions, vitrines, meubles et effets de maison, montre en or et chaîne. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions, comptant sur les lieux.
7 juin—7 13 19

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison.
Le contenu de la résidence coin Jackson et Camp,
se composant de
Magnifiques ameublements en bois de rose pour chambre à coucher.
Meubles de salon.
Ameublement de salle à manger, Miroirs, Ornements de cheminée, Tapis.
Meubles de Boule.
Magnifique Piano droit.
Peintures à l'huile, Porte-chapeau, Bibliothèque, Verrerie et Plaqué, Stores, Matelas, Rugs, Table à cartes, Meubles de cuisine, et nombre d'autres objets pour ménage.
Succession de A. A. Yates.
No. 12,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—MARDI, 23 juin 1885, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 juin 1885, il sera vendu à l'encan à la susdite résidence pour le compte de la succession de A. A. Yates—
Une collection de valeur de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
6 juin—6,7,13,18,23

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété rue Rochebiave,
Second District.
Succession de Edward Moran.
No 14,108—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1885, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :
Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rochebiave et Dorgenois, désignés comme lots 2 et 3, et mesurant chacun 31 pieds 1 ligne de face à la rue Rochebiave, 31 pieds 3 lignes sur la ligne de division de la propriété Coquet, sur les profondeurs suivantes sur une ligne perpendiculaire à la rue Rochebiave. Le lot No 2 a 29 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare vers la rue Dumaine du lot No 1. Le lot No 3 a 28 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2.
Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues dans le cours de l'année 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm J. Castell, notaire.
17 mai—17,30—juin 6,13,20

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO. encanteur—Il sera vendu aujourd'hui, Vendredi, 19 juin, à 11 heures A. M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage, vacherie et écurie avec un îlet de terre, borné par les rues Chestnut, Colisée, Gen. Taylor et Austerlitz.
Résidence et grocerie à deux étages avec deux îlets de terre, coin Magazine et Delachaise.
Succession de Mme Caroline Wessing.
Cour Civile de District—No 8359.
Vente positive—Au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi il sera vendu à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "C", en date du 11 juin 1885 No 8359 du Dossier, dans l'affaire de feue Caroline Wessing à l'encan, il sera vendu—

1° L'îlet entier No 37 ou 294, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Gen. Taylor, Austerlitz, Chestnut et Colisée subdivisé en six grands lots qui mesurent ensemble 257 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gen. Taylor 255 pieds de face à la rue Austerlitz, 94 pieds 11 pouces de face à la rue Chestnut, et 61 pieds 1 pouce de face à la rue Colisée, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois, avec 4 ou 5 chambres, de grandes écuries pour vaches, granges et dépendances, cuve, etc., pour résidence et vacherie, îlet bien entouré et cultivé sur la moitié de l'îlet situé à l'Est.

2° Deux îlets de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet No 214, borné par les rues Magazine, Constance ou Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6 qui se touchent et mesurent chacun 55 pieds 6 lignes de face à la rue Magazine, 65 pieds 1 pouce et 3 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Delachaise de 128 pieds 8 pouces et 6 lignes et 128 pieds 3 pouces sur la ligne supérieure latérale plus près de la rue Aline. Le lot No 6 formant le coin des rues Magazine et Delachaise, le tout plus ou moins au pied américain. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages bien construite, recouverte en ardoises avec dépendances en bois, à deux étages recouverte en ardoises avec magasin au rez-de-chaussée, 4 ou 5 chambres, cuisine, cuve, hangars, etc. le tout rapportant 35 piastres par mois.

Le tout d'après les plans que l'on peut examiner à la Bourse.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente. 10 00 payable comptant sur les lieux. Les acquéreurs devant assumer en outre de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1885.
Actes de vente pardevant Fred Adolphe notaire, aux frais des acquéreurs.
14 juin—14 21 28 juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété à Carrollton.
Succession de Henry Lehman, décédé—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Dossier No 14 133—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 juillet 1885 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 9 juin 1885 pour le compte de la succession de Henry Lehman décédé. Dossier No 14 133 il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville et Carrollton, dans l'îlet No 10, borné par les rues Levee, Madison, Cambronne et Deuxième [illegible] composé d'une partie des lots Nos 16 et 17, et mesure 43 pieds 10 pouces de face à la rue Levee, 23 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté inférieur de 158 pieds 2 pouces [illegible] et 120 pieds 5 pouces sur la ligne supérieure.

Aussi [illegible] sera vendu—
Une autre portion de terre touchant dans le fond au lot ci-dessus décrit, mesurant 10 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 75 pieds le tout plus ou moins, [illegible] Mme Lehman. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à un étage, ayant 5 ou 6 chambres, cuve, etc., et rapporte $15 par mois.

2° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés à Carrollton septième district de cette ville dans l'îlet No 13 K borné par les rues Cambronne, Jefferson, Zimple et Quatrième désignés par les Nos 1 2 3 4 5 et 24 se touchant et mesurant comme suit savoir :
Les lots 1 2 3 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 formant le coin des rues Cambronne et Zimple. Le lot No 24 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis avec arbres fruitiers, cuve, etc. loué à raison de $10 par mois.
Conditions—comptant en passant les titres. 10 pour cent sur les lieux et assumera toutes les taxes de 1885 en sus de l'enchère.
Acte de vente pardevant Ernest Commagere notaire, aux frais des acquéreurs.
10 juin—10 14 21 28—juil 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Grocerie et résidence—La Grocerie bien connue de James Cousley, coin Perdido et Howard avec entrepôt écuries hangars etc.
Succession de feu James Cousley.
A longs termes à l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 20 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F A Monroe juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C en date du 8 mai 1885 Docket No. 5061 pour le compte de la succession de feu James Cousley il sera vendu à l'encan—
Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberty désignés par les Nos 1 et 2 se touchant et mesurant chacun 26 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Howard.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois bien construite avec deux étages et une bâtisse dans le fond à deux étages couvertes en ardoises ; [illegible] magasin au rez-de-chaussée avec comptoirs et étagères [illegible] chambres dans le haut [illegible] installations de gaz partout ; ainsi qu'un entrepôt en briques adjacent [illegible] dans le fond. [illegible] Elle est une des [illegible] situées de la ville pour une grocerie et a fait de grandes affaires dans le district durant l'année passée.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie, les acquéreurs devant payer les taxes de 1885 en addition de son enchère et un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mai—20,24 31—7 14 20 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison, Comptes à recevoir et Effets mobiliers.
Succession de James Cousley, décédé—A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 24 juin 1885 à 10 heures et demie A. M. au local coin des rues Perdido et Howard dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 mai 1885, Dossier No. 5061 pour le compte de la succession de James Cousley, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Un lot de meubles de maison, comptes à recevoir, et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé à la susdite Cour.
Conditions—Comptant sur les lieux.
13 juin—13,17 20,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Carré d'îlet désirable
Divisé en 20 terrains.
Sites excellents pour y bâtir rue Upper Magazine.
Succession de B. J. West décédé.
Interdiction de B. J. West, Jnr.—Nos 7839 et 11,186.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
A un crédit de 3 ans et à 6 pour cent d'intérêt seulement.
Vente à l'encan.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885 à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'un de l'hon. H. L. Lazarus, juge de la Division E, daté du 26 novembre 1884, dans l'affaire de la succession de B. J. West, No 7,839, et l'autre par l'hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, en date aussi du 26 novembre 1884 dans l'affaire de Benjamin J. West, jr., interdit, N. 11,186, à l'enchère publique il sera vendu :
Un carré d'îlet de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Soniat et Dufossat, subdivisé en 20 terrains et mesurant comme suit :
Les terrains de 1 à 8 inclusivement contigus les uns aux autres, environ trente-un (31) pieds trois (3) pouces chacun de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent trente (130) pieds. Le terrain No 1 formant l'angle des rues Magazine et Soniat, et le terrain No 8, celui des rues Magazine et Dufossat.
Les terrains de 11 à 18 inclusivement contigus les uns aux autres, environ trente un (31) pieds trois (3) pouces de façade chacun rue Constance, sur une profondeur de cent trente (130) pieds.
Le terrain No 11 forme le coin des rues Constance et Dufossat, le terrain No 18, celui des rues Constance et Soniat.
Les terrains Nos 9, 10, 19 et 20 sont des terrains dits (key lots) et se joignent aux terrains ci-dessus décrits à l'arrière. Les Nos 9 et 10 mesurent chacun environ trente (30) pieds cinq (5) pouces deux (2) lignes de façade rue Dufossat, sur cent vingt cinq (125) de profondeur et les Nos 19 et 20 mesurent chacun environ trente (30) pieds cinq (5) pouces et deux (2) lignes de façade rue Soniat, sur une profondeur de cent vingt cinq (125) pieds. Le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure anglaise, d'après un plan visible sur les lieux de la vente.
Ce carré d'îlet de choix subdivisé en 20 grands sites désirables et propres à bâtir présente des avantages rares pour les personnes cherchant d'excellentes demeures ou pour le placement de leur argent, sur le passage de deux lignes de chemins de fer à prix de transport modique à proximité d'écoles, des marchés, etc.
Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à 1, 2 et 3 ans avec un intérêt courant de 6 pour cent seulement, et un intérêt éventuel de 8 pour cent du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles y compris l'hypothèque spéciale, lien du vendeur, assurance, honoraires d'avocat. 10 pour cent payables comptant sur les lieux, pour assurer la vente.
Les actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs comprenant les taxes dues et exigibles en 1885.
10 juin—10,14,21,28—juil 5,11

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

300 terrains nus dans le Troisième District.
Face à la rue Montegut et à la rue St. Claude, s'étendant dans le fond aux limites immédiates du chemin de fer N. O. et N. E.
Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de Roffignac et de Neurisse.
Vente sans limite à un long crédit.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 20 juin 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, les terrains vacants suivants situés dans le Troisième District de cette ville à savoir :
1. Lots de 1 à 4 de l'îlet No 364
2. Lots 3 à 4 de l'îlet No 363
3. Lots 1 à 5 de l'îlet No 400
4. Lots 1 à 5 de l'îlet No 483
5. Lots 1 à 11 de l'îlet No 606
6. 216 lots dans les îlets Nos 651, 652, 735, 736, 785, 786, 868, 869, 926, 1011, 1012, 1072, 1073, 1158, 1159, 1223, 1224, 1312 et 1313.

Le tout conformément à un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1884 maintenant déposé à la Bourse.
Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans pour billets d'acquéreurs portant hypothèque spéciale lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, la clause de 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement et paieront toutes les taxes dues en 1885 en sus du prix de l'adjudication et sont requis de faire un dépôt de 20 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Andry et Grima, notaires aux frais des acquéreurs.
14 juin—à la vente

Meubles de Valeur.

Succession de P. Maspero.
No. 13,412—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 46 rue Royale—MERCREDI, 24 juin 1885, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 600 rue de l'Esplanade entre Chartres et Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 27 mai 1885, pour le compte de la dite succession.
Un riche ameublement de salon recouvert en damas, miroirs, pour devant de cheminée, ameublement de chambre, pour salle à manger, tablettes, chaises, miroirs, ornements de cheminée, tapis, rugs, tableaux, verrerie, plaqué, stove de cuisine et ustensiles, et autres objets de valeur.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
11 juin—11 15 20 24

Chapeaux, ombrelles, cannes, installations de magasin, coffre-fort, Diebold, le bail, etc., etc.
A. C. F. Drez vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,140—

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale—LUNDI 22 juin 1885 à 10 heures du matin, il sera vendu rue St Charles entre Commune et Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 5 juin 1885, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du dit local consistant en partie en un grand assortiment de chapeaux, soie, paille et feutre, ombrelles, cannes et [illegible] installations de magasin, vitrines, etc. etc.
—Aussi—
Un coffre fort Diebold [illegible] en fer, moyenne grandeur.
—Aussi—
Le privilège du bail du dit local expirant le 30 septembre 1885.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
11 juin—11 15 20 22

Tabac. Tabac.
Mulet. Mulet.
Martin del Escobal vs ses créanciers.
No 13 184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale, MARDI 23 juin 1885, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au Bull's Head Tobacco [illegible] rue South Peters entre [illegible] Celeste et Nuns en vertu et conformément à deux ordres datés le 22 mai et le 1er juin 1885 par l'Hon. A. L. Tissot [illegible] District pour la Paroisse d'Orléans dans la susdite affaire—
38 boucauts de tabac.
1 mulet.
Conditions—comptant.
10 juin—10 14 20 23

OCCASION RARE.

La résidence pour famille de Maspero, No. 600 rue Esplanade
5 Actions du New Louisiana Jockey Club
5 Actions du Texas Pacific R. R. Co.
Succession de P. Maspero.
No 13,412—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—MARDI 30 JUIN 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 27 mai 1885 les propriétés de valeur suivantes, à savoir :
1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances [illegible] situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chartres, Quartier et Royale [illegible]
Les améliorations comprennent cette belle résidence à deux étages pour famille connue comme résidence Maspero située sur une des plus belles avenues de la ville et dans un des quartiers les plus aristocratiques [illegible] Il y a dans la cour du fond un magnifique jardin, une vigne, etc.
—Aussi—
5 actions du New Louisiana Jockey Club.
5 actions du Texas Pacific R. R. Co.
Conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny aux frais de l'acquéreur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27 30.

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.
Julius Leblanc et als,
vs.
Mme Louisa Leblanc Montalvo, épouse d'Evaristo Montalvo.
No 14,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI, 20 juin 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 mai 1885 par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite à savoir :
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville désigné par la lettre G, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St Claude et Quartier formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.
Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie, avec deux étages et mansarde ayant au rez-de-chaussée [illegible] cabinet, office, corridor de côté, à l'étage supérieur 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et lieux d'aisance et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc., avec cheminées en marbre partout, une cuisine en bois à deux étages attenante à la bâtisse principale avec chambres à domestiques, waterworks, etc.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit en paiements égaux de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur fournira ses billets pour une partie égale garantis par hypothèque et privilège du vendeur ensemble avec les clauses usuelles de garantie 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année courante de 1885. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mai—19 23 30—juin 6,13,20.

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser, José Martinez, subrogé à Mme Anna Oser, vs George Foucher. No 11,178.
José Martinez vs George Foucher et al No 5,450.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, MARDI, 14 juillet 1885, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Espagne, Bons-Enfants ou St-Claude, Amour ou Remparts et Poète, mesurant au pied anglais, vingt-huit pieds huit pouces, ou moins de face à la rue Espagne, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent quarante cinq pieds ou plus s'il y a.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin 19, 26—juill 3,10, 14